

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de [] pour aider à la restauration de l'église Saint-Sébastien du hameau de l'Hubac et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours.

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le revenu de l'impôt sur la fortune de l'impôt sur les sociétés

Nom ou société :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

RÉDUCTION D'IMPÔTS

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66%** du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,
- OU de l'impôt sur la fortune à hauteur de **75%** du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de **60%** du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

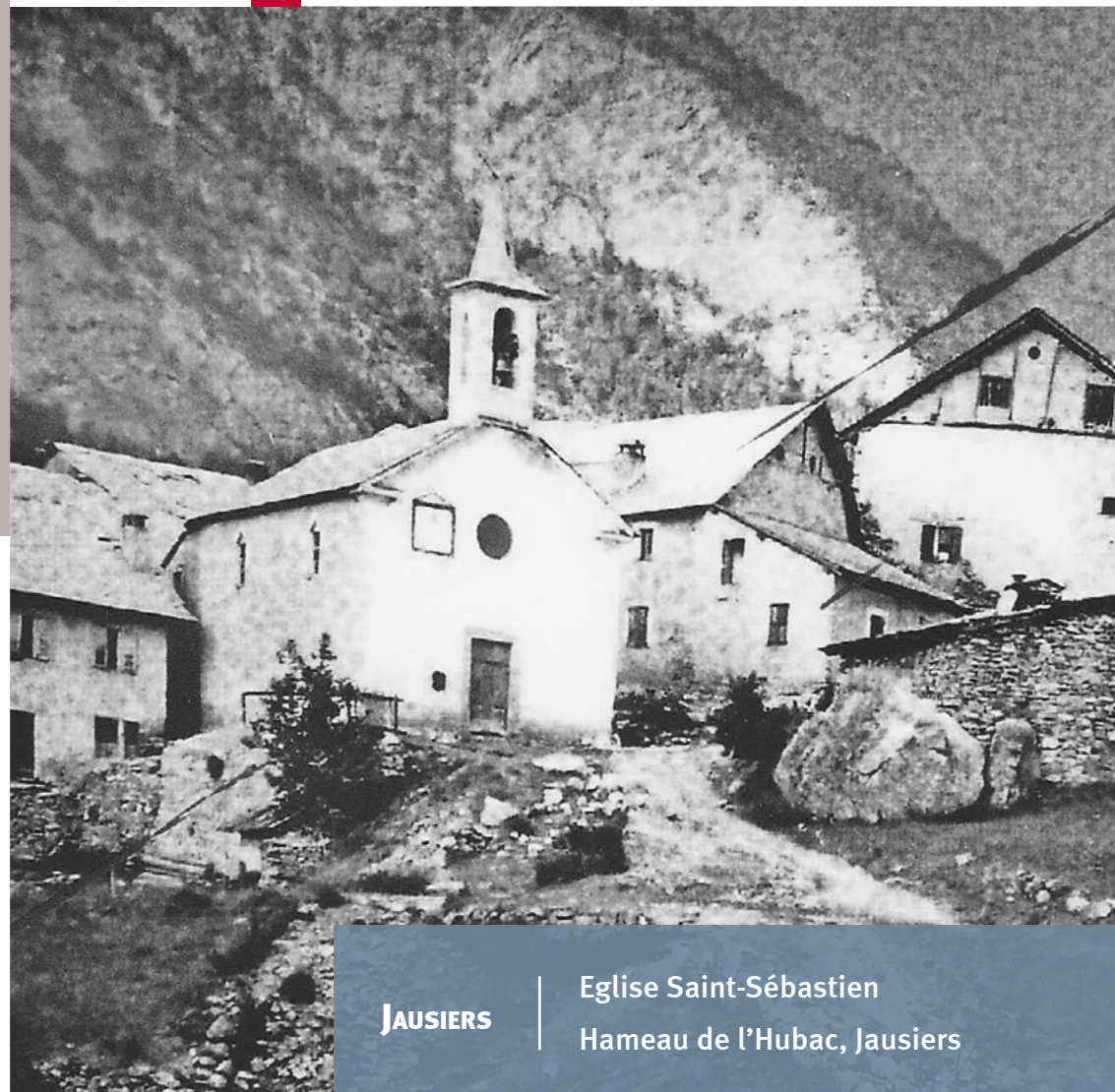
FONDATION



DU PATRIMOINE

Alpes de Haute Provence

SOUSCRIPTION FAITES UN DON



JAUSIERS

Eglise Saint-Sébastien
Hameau de l'Hubac, Jausiers



Préservons aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine

↳ 1 don = 1 reçu fiscal envoyé

HISTOIRE

Les Jausierois font le commerce du textile à partir du XVI^e siècle. Regroupés en compagnies marchandes, ils créent des routes commerciales dans tout le comté de Savoie, car la vallée de l'Ubaye est savoyarde de 1366 à 1713. Ces entreprises très dynamiques et florissantes participent au développement du village, où chaque communauté bénéficie d'une église ou d'une chapelle.

De cet essor commercial exceptionnel, il nous reste aujourd'hui huit chapelles, quatre églises, dont une est classée monument historique.



Chaque année un budget est alloué à la restauration et l'entretien de ces édifices par la municipalité afin de conserver au mieux ce patrimoine religieux.

Le hameau de L'Hubac a connu une histoire particulière.

Cette histoire débute par une forte migration des habitants vers les rives du Mississippi, état de Louisiane - USA au début du XIX^e siècle.

Cette colonisation commerciale fait partie intégrante de l'aventure des « Barcelonnettes » au Mexique, qui contrairement à cette évocation plus connue, a été moins visible sur notre territoire, car ces colporteurs sont partis définitivement.

Les membres des familles restés au village sont essentiellement agriculteurs et ardoisiers.

La pluriactivité est essentielle à la vie en montagne, mais inexorablement le hameau de L'Hubac se vide de sa population. Abandonné après-guerre par les dernières familles, aucune maison n'a résisté à ce nouveau départ, qui sont toutes en état de ruine.

L'église Saint Sébastien a connu le même sort que les maisons d'habitation.



Il ne reste que les quatre murs d'enceinte ; la toiture, le clocher sont tombés à l'intérieur de l'édifice.

LE PROJET

Grâce à l'impulsion de deux familles, qui ont restauré leur maison, dont une a ouvert une ferme auberge au mois de juillet 2017, la commune souhaite réaliser au travers de cette église un lieu de mémoire à ciel ouvert.

Le projet est de conserver en l'état les pans de l'église, de mettre en sécurité le site, d'améliorer l'accès et de le valoriser avec l'implantation de panneaux d'interprétations.

Le but de l'opération est d'araser les murs d'enceinte, de les stabiliser, de valoriser l'endroit en y installant trois panneaux, rendant hommage à ces habitants/aventuriers vers le nouveau monde et de sécuriser ce site pour rendre le lieu plus attractif.

PROGRAMME DES TRAVAUX

- Décaissement des gravats des murs et de la toiture effondrés au centre du bâtiment ;
- Évacuation des gravats, pose d'un échafaudage, nettoyage des arases ;
- Coffrages, ferrailages et coulages des arases ;
- Mise en place de graviers concassés au sol à l'intérieur de l'église ;
- Reprise des fenêtres en arc.



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

SES MOYENS D'ACTION

La Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

- **Le label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés, et peut permettre d'obtenir des avantages fiscaux.

- **La souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

- **Les subventions** liées au succès des souscriptions complètent le montant des dons reçus.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

PAR COURRIER

Remplissez le bon de souscription et libellez votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Eglise Saint-Sébastien du hameau de L'Hubac ».

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Envoyez votre courrier à l'adresse :

FONDATION DU PATRIMOINE
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
CCI - 60 boulevard Gassendi
04000 Digne-les-Bains

PAR INTERNET

Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :
www.fondation-patrimoine.org/55838